

GUIDE PRATIQUE

Les conditions de **communication** pour les partenaires bénéficiaires des aides de la Caf des Deux-Sèvres



- Supports de communication (papier et multimédia)
- Presse et médias
- Internet et réseaux sociaux
- Evènements et temps protocolaires
- Bâtiments (travaux, construction) et véhicules

Vous trouverez dans ce guide pratique, des conseils, des exemples et des gabarits qui vous aideront à respecter vos engagements.

#GrandirAvecVous



LA CAF DES DEUX-SÈVRES SOUTIENT MON PROJET, JE LE FAIS SAVOIR

Tout bénéficiaire d'une aide versée par la Caf des Deux-Sèvres, à l'exception des particuliers et de certains dispositifs, doit mentionner le concours financier de la Caf par une visibilité suffisante et dans le respect de sa charte graphique.

Il s'agit d'un engagement contractuel figurant dans la convention d'objectifs et de financements signée par le partenaire.

Dans ce cadre et à discrétion de la Caf des Deux-Sèvres, il pourra vous être demandé de fournir des preuves de vos actions de communication en fonction de la nature du projet.

Les services de la Caf pourront procéder à des bilans en la matière, pensez donc à mentionner la contribution sur l'ensemble des supports de votre projet et conservez-les (documents et supports de communication avec le logo, photos de la signalétique sur site et événements, communiqués/dossiers envoyés à la presse, captures d'écran - site internet et réseaux sociaux - etc.).



LES ENGAGEMENTS EN BREF

POUR TOUS LES PROJETS SOUTENUS PAR LA CAF DES DEUX-SÈVRES
(Quel que soit le montant de l'aide attribué)

- Apposition du logo de la Caf des Deux-Sèvres sur tous les supports et lors de tout événement concernant l'opération subventionnée.
- Mention du soutien de la Caf des Deux-Sèvres sur les supports de communication présentant le projet : site internet, réseaux sociaux, bulletin, journal, etc.
- Mention de la participation de la Caf des Deux-Sèvres lors de communication à destination des médias (TV, radio, presse, autres médias).

POUR LES PROJETS DE TRAVAUX / CONSTRUCTION
(En plus des obligations ci-dessus)

- Pose d'une plaque permanente dédiée au soutien de la Caf des Deux-Sèvres.
- Organisation d'un événement inaugural en présence des représentants de la Caf.

La Caf des Deux-Sèvres se réserve le droit, selon la nature du projet et du montant attribué, de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire.

LE LOGO DE LA CAF DES DEUX-SÈVRES

En tant que bénéficiaire d'une aide, vous devez afficher le soutien de la Caf des Deux-Sèvres en intégrant son logo à tous vos supports d'information et de communication en lien avec l'opération ainsi que lors d'événements accompagnés financièrement.

L'utilisation du logo

- Les règles d'usage du logo

Taille minimale : 1/10^{ème} de la diagonale du support (soit 3,6 cm pour un document standard A4)

Positionnement et zone de protection : 1 cm en marge de contour

En quadrichromie



En monochrome



En niveaux de gris



- Les interdictions

Il est important de bien respecter les spécificités du logo : il est interdit d'en changer les couleurs, le format (proportion) ou de le détourner de quelque manière que ce soit.

Il est par ailleurs interdit de l'utiliser à d'autres fins que celles précisées dans ce guide.



**TÉLÉCHARGEZ LE LOGO
ET LA CHARTE GRAPHIQUE
DE LA CAF DES DEUX-SÈVRES :**

**CAF.FR > ESPACE PARTENAIRES
> PARTENAIRES LOCAUX > VOS ESSENTIELS**

BON À SAVOIR

La Caf dispose d'une photothèque illustrative de ses missions (accompagnement des familles, soutien à la parentalité, aides aux loisirs, etc.). N'hésitez pas à vous rapprocher du service communication de la Caf en cas de besoin de ressources visuelles destinées à communiquer sur vos événements/projets (presse, etc.).

Contact : communication@caf79.caf.fr



DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION (PAPIER ET MULTIMÉDIA)

Tout document de communication et d'information relatif à l'opération financée ou co-financée doit intégrer le logo de la Caf des Deux-Sèvres en première page.

Liste non exhaustive
des supports concernés :

Exemples :

- Plaquette/dépliant
- Brochure/flyer
- Site internet
- Carton d'invitation
- Affiche
- Video
- ...



Flyer, affiche

BON À SAVOIR

Utilisez de préférence le logo en couleurs sur fond blanc.

Conservez des proportions et une taille suffisante pour une bonne lisibilité.

Si d'autres logos sont affichés, ils doivent avoir tous la même taille et le logo de la Caf placé parmi les autres logos selon l'importance du financement accordé (financement maximum : extrémité gauche).



DANS LE CAS D'UN ÉVÈNEMENT

Si le projet soutenu est un évènement (culturel, sportif, etc.), il appartient au bénéficiaire d'afficher le logo sur le lieu de la manifestation.

La Caf pourra, sous réserve de disponibilité, mettre gratuitement à disposition de la signalétique : affiches imprimées, roll up, autocollants, etc.

Il vous suffit d'adresser une demande, au moins un mois avant la date de l'évènement au service communication : communication@caf79.caf.fr.



Partie non visible dans l'enrouleur



Partie non visible dans l'enrouleur

Le matériel sera à récupérer et à rapporter à la Caf des Deux-Sèvres (siège à Niort). L'installation est à la charge du bénéficiaire.



SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Si votre structure dispose d'un site internet vous avez, en tant que bénéficiaire d'une aide financière, l'obligation d'y faire apparaître le soutien de la Caf des Deux-Sèvres en apposant sur la page appropriée :

- le logo avec un lien vers caf.fr (www.caf.fr/allocataires/caf-des-deux-sevres)
- un descriptif du projet (objectifs, réalisations, soutien financier de la Caf)

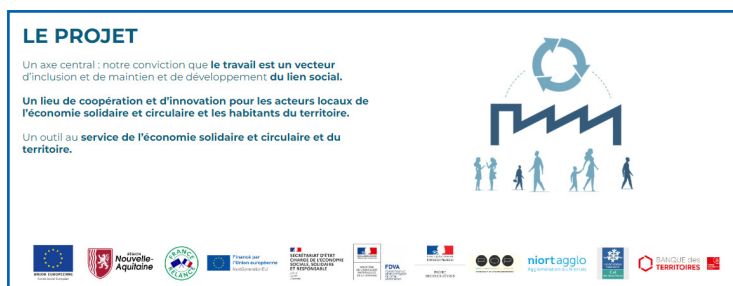
BON À SAVOIR

Plus l'aide financière est importante, plus la description doit être détaillée.

Si votre structure ne possède pas de site Internet, vous n'avez pas à tenir compte de cette obligation.

Lorsque la structure est subventionnée, le logo de la Caf des Deux-Sèvres doit être présent dès la page d'accueil (en pied de page).

Exemple (site internet)



Sur les réseaux sociaux, il est demandé au bénéficiaire de faire référence à la Caf des Deux-Sèvres dans les posts lorsque celle-ci est associée au projet par la mention :



@Caf_DeuxSevres sur Twitter



@Caf des Deux-Sèvres sur LinkedIn

Exemple

(publication réseau social)



SUR LES VÉHICULES

Lorsqu'un financement est accordé pour l'acquisition d'un véhicule de transport, le partenaire s'engage à faire porter sur celui-ci un visuel intégrant le logo de la Caf et la mention « Véhicule financé avec le concours de la Caf des Deux-Sèvres ».

Le fichier, prêt à l'impression, pourra vous être transmis par le service communication, sur demande.



DANS LA PRESSE ET LES MÉDIAS

Si vous envisagez de communiquer vers la presse (locale, régionale, nationale), il convient de :

- Préciser le soutien de la Caf des Deux-Sèvres dans les communiqués et dossiers de presse ainsi qu'en cas d'interview (TV/radio/presse).
- Mentionner le soutien de la Caf lors de vos discours et prises de parole.

IMPORTANT

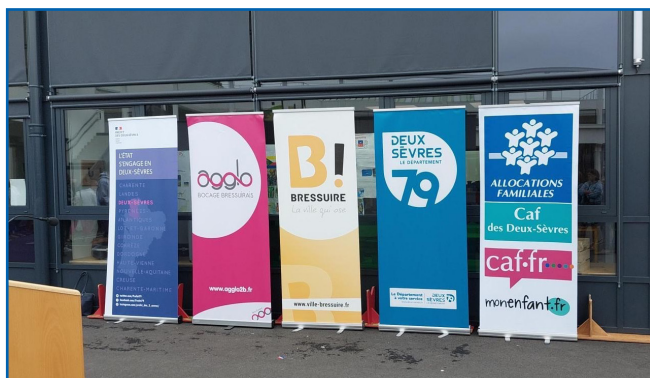
Il est demandé aux collectivités, entreprises et associations qui éditent leurs propres supports d'information (newsletter, magazine, journal) de consacrer un article au projet soutenu en mentionnant l'aide de la Caf des Deux-Sèvres.

Selon l'importance du projet, vous pouvez solliciter une demande d'interview auprès des services ou de la direction de la Caf pour l'intégrer dans votre publication.

(Merci d'adresser votre demande au service communication : communication@caf79.caf.fr)



ORGANISATION D'UN TEMPS PROTOCOLAIRE



À l'occasion d'éventuels temps forts (pose de première pierre, visite de chantier, inauguration, etc.), une invitation officielle devra être adressée à la Caf.

Selon le projet, un temps de parole dédié au représentant de la Caf des Deux-Sèvres devra être prévu dans le déroulé; il pourra être organisé en lien

Les invitations (Conseil d'administration, direction, services concernés) sont à transmettre par mail à l'adresse direction@caf79.caf.fr ou par courrier postal :

Direction
Caisse d'Allocations familiales des Deux-Sèvres
51, route de Cherveux - 79 034 Niort Cedex 9



POUR LES PROJETS DE TRAVAUX/CONSTRUCTION

Pendant la durée des travaux, le soutien de la Caf des Deux-Sèvres doit être porté à la connaissance du public par l'intermédiaire d'une signalétique temporaire (ex: panneau de chantier) qui fera apparaître le logo et la mention du projet soutenu*

Une souplesse est accordée quant au support et au format utilisés dans ce cadre.

*La mention se fera sous la forme "Cette structure bénéficie du soutien financier de la Caf des Deux-Sèvres".

Exemple



En amont de l'inauguration et ouverture au public, une plaque permanente faisant mention du soutien de la Caf des Deux-Sèvres devra être apposée dans un lieu visible du public (hall, façade, accueil, etc.).

La plaque devra respecter un format de 21 (H) X 31 (L) cm minimum. Elle devra être rigide et résistante (préconisations techniques : dibon ou PVC).

Le fichier, prêt à l'impression, pourra vous être transmis par le service communication, sur demande.

Préconisations de pose :

En intérieur : pose avec entretoises couleur acier et caches vis.

En extérieur : pose avec rivets.



Modèle

Il appartient au bénéficiaire de l'aide de se charger de la commande ainsi que de la pose de la plaque. Le partenaire veillera également au bon état de la signalétique pendant toute la durée de fonctionnement de la structure.



BON À SAVOIR

En complément de la signalétique extérieure, **un affichage devra également être prévu au sein de la structure** concernée.

Les affiches officielles en format numérique vous seront transmises sur demande (plusieurs modèles disponibles).

Selon l'opération financée et/ou la typologie des porteurs de projet, un accompagnement des services de la Caf des Deux-Sèvres pourra être prévu. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel et/ou du service communication de la Caf (communication@caf79.caf.fr).



Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres
51, route de Cherveux - 79 034 Niort Cedex 9

#GrandirAvecVous